



Broadpeak annonce le large succès de son Introduction en Bourse sur Euronext Growth® Paris

- **Montant brut total de l'opération de 20,0 M€ pouvant être porté à 23,0 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation** par cessions d'actions existantes par les actionnaires fondateurs de la Société ;
- **Offre sursouscrite 1,5 fois avec une demande totale de 28,3 M€ dont :**
 - 25,1 M€ demandés par les investisseurs institutionnels
 - 3,2 M€ demandés par les investisseurs individuels
- **Prix de l'action : 6,41 €, soit une capitalisation boursière de 80,0 M€**
- **Règlement livraison des actions offertes le 10 juin 2022**
- **Début des négociations des actions sur le marché Euronext Growth® Paris le 13 juin 2022**
- **Fin de la période de stabilisation au plus tard le 8 juillet 2022**

Cesson-Sévigné (France), le 8 juin 2022

Broadpeak, acteur de référence des solutions logicielles dédiées au streaming vidéo, annonce le succès de son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth® Paris (Code ISIN : FR001400AJZ7 – Code Mnémonique : ALBPK)

L'Offre a connu un grand succès auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux de premier rang et d'investisseurs individuels français.

Le Conseil d'administration de BROADPEAK, réuni ce jour, a fixé le prix de l'Offre à 6,41 euros par action soit le bas de la fourchette indicative de prix. Sur cette base, la capitalisation boursière de BROADPEAK s'élève à environ 80,0 millions d'euros.

La demande totale exprimée s'est élevée à 4 410 360 titres, dont 88,7 % au titre du Placement Global (au travers de plus de 30 ordres d'investisseurs institutionnels français et étrangers, représentant une demande d'environ 25,1 M€) et 11,3 % au titre de l'Offre à Prix Ouvert (auprès de plus de 3 700 ordres d'actionnaires individuels, représentant une demande d'environ 3,2 M€). Au regard de la forte demande constatée, la Société a décidé la mise en œuvre partielle de la Clause d'Extension à hauteur de près d'1 M€.

Le produit brut total de l'émission des 3 120 125 Actions Nouvelles s'élèvera à environ 20,0 millions d'euros pour la Société (hors exercice de l'option de surallocation).

Dans ce contexte, 3 588 143 Actions Offertes ont été allouées comme suit :

- 3 276 782 actions allouées dans le cadre du Placement Global (hors exercice éventuel de l'option de surallocation), soit 91,3 % du nombre total d'Actions Offertes, représentant un montant d'environ 21,0 M€. En raison de la demande importante, les ordres passés dans le cadre du Placement Global n'ont pu être servis en intégralité.
- 311 361 actions allouées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, soit 8,7 % du nombre total d'Actions Offertes, représentant un montant d'environ 2,0 M€. Par conséquent, les ordres A1 (de 10 actions jusqu'à 250 actions incluses) seront servis à 100% et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) ne seront pas servis.

En cas d'exercice intégral de l'option de surallocation, un maximum de 468 018 actions ordinaires pourront être cédées par les fondateurs.

La date limite d'exercice de l'option de surallocation est fixée, selon le calendrier indicatif, au 8 juillet 2022.

La négociation des actions sur le marché d'Euronext Paris débutera le 13 juin 2022, sous le code ISIN FR001400AJZ7 et le mnémonique ALBPK. Le règlement-livraison de l'offre est prévu le 10 juin 2022.

A l'occasion du succès de l'opération, Jacques Le Mancq, Président Directeur Général de BROADPEAK et l'un des fondateurs de la Société, déclare :

« L'introduction en bourse de BROADPEAK est une immense fierté pour tous nos collaborateurs. En 2010, lorsque nous avons créé la Société, nous avons l'ambition de changer le streaming mondial en fournissant aux acteurs les meilleures solutions logicielles possibles. Aujourd'hui, nous sommes parvenus à nous hisser au rang d'acteur de référence de ce marché en offrant nos solutions hautes performances à des clients comme Orange, Deutsche Telekom, Telecom Italia, Megacable ou encore HBO. Avec cette opération, nous avons désormais les moyens d'accélérer notre développement sur ce marché mondial en plein essor et creuser encore l'écart face à la concurrence. Je tiens à remercier chaleureusement tous les actionnaires institutionnels français et internationaux comme les particuliers qui nous accompagnent dans cette nouvelle étape de la croissance de cette Société qui est désormais également la vôtre. Nous sommes très fiers de bénéficier de votre confiance et très enthousiastes à l'idée de mettre en œuvre ce projet commun pour nous permettre de franchir le cap des 100 M€ en triplant notre chiffre d'affaires à l'horizon 2026 ».

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF en date du 19 mai 2022 sous le numéro 22-163, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de Broadpeak (15, rue Claude Chappe, 35510 Cesson-Sévigné) ainsi que sur les sites internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et de Broadpeak (<https://investir.broadpeak.tv>). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur Euronext Growth®.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » de la présente Note d'Opération et au chapitre 3 du Document d'enregistrement avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou la réalisation de ses objectifs, ainsi que sur le prix de marché des actions de la Société une fois celles-ci admises aux négociations sur Euronext Growth®.

Pour plus d'informations

<https://investir.broadpeak.tv>

CONTACTS

BROADPEAK	COMMUNICATION FINANCIERE	PRESSE FINANCIERE / CORPORATE
Investors@broadpeak.tv	broadpeak@actifin.fr	mjordan@actifin.fr
02 22 74 03 50	01 56 88 11 25	01 56 88 11 26

Intermédiaires financiers et conseils



Listing Sponsor



Chef de file et Teneur de Livre Associé



Chef de file et Teneur de Livre Associé



Conseil juridique



Commissaire aux comptes



Communication financière

PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

CAPITAL SOCIAL AVANT L'OPÉRATION

Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 187 422,5 euros divisé en 9 371 125 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,02 €.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Libellé : BROADPEAK - Code mnémonique : ALBPK - Code ISIN : FR001400AJZ7

Marché de cotation : Euronext Growth®

Classification ICB : 15101010 - Télécommunications Equipment - LEI : 969500G6520V55FH1S74

PRIX DE L'OFFRE

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global a été fixé à 6,41 euros par action offerte.

NOMBRE D'ACTIONS OFFERTES

2 971 768 actions nouvelles seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public. 148 357 actions nouvelles supplémentaires seront émises dans le cadre de l'exercice partiel de la clause d'extension (soit 3 120 125 actions au total).

MONTANT BRUT DE L'OPERATION

Environ 20,0 M€ pour une souscription de l'augmentation de capital de 100% (calculé sur la base d'un prix égal au point bas de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 6,41 €), incluant l'exercice partiel de la clause d'extension

PRODUIT NET DE L'EMISSION

Un montant net d'environ 19,2 M€ incluant l'exercice partiel de la Clause d'Extension.

UTILISATION DES FONDS LEVES

L'introduction en Bourse de Broadpeak vise à doter la Société de moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie de développement et accélérer sa croissance. Le produit net de l'offre permettra à Broadpeak de poursuivre les objectifs suivants :

- Environ 60% des fonds seront dédiés au financement des investissements en matière d'innovation, de R&D et développements technologiques ;

- Environ 40% des fonds seront dédiés à l'accompagnement de la croissance avec le renforcement des équipes commerciales et des efforts marketing pour favoriser le succès de la plateforme Multicast ABR et de la plateforme SaaS.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

19 mai 2022	Approbation du Prospectus par l'AMF
20 mai 2022	Ouverture de l'offre à prix ouvert
7 juin 2022	Clôture de l'offre à prix ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
8 juin 2022	Clôture du placement global à 12 heures (heure de Paris), Diffusion du communiqué de presse annonçant le résultat de l'offre
10 juin 2022	Règlement-livraison de l'offre à prix ouvert et du placement global
13 juin 2022	Début des négociations sur Euronext Growth Début de la période de stabilisation éventuelle
8 juillet 2022	Date limite d'exercice éventuel de l'option de surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

REPARTITION DU CAPITAL POST-OPERATION

A l'issue de l'Opération (avant exercice de l'option de surallocation), le capital de Broadpeak se décompose de la façon suivante :

Actionnaires	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques et exerçables	
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Jacques LE MANCQ	3 298 444	26,4%	6 596 888	30,2%
Fabrice BELLANGER	1 317 269	10,5%	2 634 538	12,1%
Dominique COLOMBEL	493 427	4,0%	986 854	4,5%
Ronan RIOU	493 427	4,0%	986 854	4,5%
Pierre-Jean GUERY	493 427	4,0%	986 854	4,5%
Pierre PARIOLEAU	493 427	4,0%	986 854	4,5%
Sous-total des fondateurs	6 589 421	52,8%	13 178 842	60,3%
EUTELSAT SA	1 757 563	14,1%	3 515 126	16,1%
TECHNICOLOR Delivery Technologies SAS	1 022 500	8,2%	2 045 000	9,4%
Jean-Claude SACHOT	1 641	0,0%	3 282	0,0%
Flottant	3 120 125	25,0%	3 120 125	14,3%
TOTAL	12 491 250	100%	21 862 375	100%

ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours

Engagement de conservation pris par certains actionnaires de la Société (Fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS) : 365 jours calendaires

OPTION DE SURALLOCATION

Un maximum de 468 018 actions existantes pouvant être cédées par les fondateurs (Jacques Le Mancq à concurrence de 234 274 actions, Fabrice Bellanger à concurrence de 93 560 actions, Pierre Jean Guery à concurrence de 35 046 actions, Ronan Riou à concurrence de 35 046 actions, Dominique Colombel à concurrence de 35 046 actions et Pierre Parioleau à concurrence de 35 046 actions, en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation).

Cette Option de Surallocation couvrira toutes potentielles surallocations à venir et facilitera les opérations de stabilisation, destinées à stabiliser ou à soutenir le prix des actions de la Société. Elle peut être exercée une fois uniquement et à tout moment, intégralement ou partiellement, durant les 30 jours calendaires suivant l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth® Paris, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 8 juillet 2022 (inclus)

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Broadpeak dans un quelconque pays.

Aucune communication ou information concernant le présent communiqué de presse ou concernant la Société ne peut être publiée dans un pays ou une région nécessitant un enregistrement ou un agrément. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). - 16 - Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Broadpeak ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Broadpeak n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique. S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen appliquant le Règlement Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par la Société d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la Société ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats

membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par le Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.